



CA d'Hénin-Carvin (Siren : 246200299)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Hénin-Beaumont
Arrondissement	Lens
Département	Pas-de-Calais
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2001
Date d'effet	01/01/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Christophe PILCH

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	242 Boulevard Schweitzer
Distribution spéciale	BP 129
Code postal - Ville	62253 HENIN BEAUMONT Cédex
Téléphone	03 21 79 13 79
Fax	03 21 49 64 65
Courriel	communication@agglo-henincarvin.fr
Site internet	www.agglo-henincarvin.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	127 765
-----------------------------	---------

Densité moyenne 1 135,39

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
62	Bois-Bernard (216201483)	835
62	Carvin (216202150)	17 948
62	Courcelles-lès-Lens (216202499)	8 251
62	Courrières (216202507)	10 299
62	Dourges (216202747)	6 027
62	Drocourt (216202770)	2 959
62	Évin-Malmaison (216203216)	4 699
62	Hénin-Beaumont (216204271)	26 396
62	Leforest (216204974)	7 248
62	Libercourt (216209072)	8 181
62	Montigny-en-Gohelle (216205872)	9 901
62	Noyelles-Godault (216206243)	5 935
62	Oignies (216206375)	10 255
62	Rouvroy (216207241)	8 831

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 44

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Autres actions environnementales
<i>En matière de protection de la biodiversité et des ressources naturelles : ? Développement d'actions en faveur de la limitation de la perte de biodiversité et restauration de certains espaces afin d'éviter la fragmentation des milieux naturels ; ? Participation en tant qu'opérateur, partenaire ou financeur de projets en faveur de la protection de la biodiversité ; ? Sensibilisation, actions d'éducation à l'environnement et soutien aux associations et structures contribuant à la sensibilisation de l'environnement ; Etudes et actions visant à concevoir la Trame Verte et Bleue sur le territoire</i>

communautaire ; ? Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique telles que visées à l'article L.211-7 du code de l'environnement (l°12).

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
Obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

- Action sociale

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

économique et de sécurité des personnes dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

touristique, portuaire ou aquarienne, de loisir, de culture et de sport ; mise en place de la plateforme commerciale et de zones d'activités commerciales
territoire de la CAHC.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

Promotion de la culture et de l'éveil culturel et artistique auprès de la population et soutien aux initiatives à rayonnement communautaire relevant de ces enjeux. Définition et développement d'une politique culturelle concertée à l'échelle de l'agglomération. En matière de lecture publique :
- *Elaboration et mise en ?uvre d'un schéma de développement de la lecture publique sur le territoire communautaire ;*
- *Mise en place d'un réseau fonctionnel de lecture publique s'appuyant sur les médiathèques/bibliothèques du territoire et sur les partenaires concernés ;*
- *Mise en réseau des médiathèques/bibliothèques du territoire*
- *Soutien au partage des fonds communautaires*
- *Animation du réseau par une politique volontariste d'actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en faveur de l'inclusion numérique.*

- Activités sportives

Promotion du sport au service du plus grand nombre par le développement de pratiques d'activités sportives, physiques, de santé et de bien-être à l'échelle de l'agglomération tout en soutenant les manifestations sportives participant au rayonnement du territoire au niveau national et supra national.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

Réserves foncières pour la mise en ?uvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Transport scolaire

- Plans de déplacement urbains

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Délibération du 22 juin 2023 définissant l'intérêt communautaire: L'élaboration, la coordination et la mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- Politique du logement non social

Délibération du 22 juin 2023 définissant l'intérêt communautaire : La communication, la sensibilisation et l'information dans le domaine de l'habitat et du logement et des économies d'énergie auprès du public du territoire

- Politique du logement social <i>Délibération du 22 juin 2023 définissant l'intérêt communautaire: La politique du logement social sur l'agglomération dont les logements d'urgence et d'insertion ainsi que les résidences sociales (négociation avec l'Etat notamment et les organismes bailleurs).</i>
- Action et aide financière en faveur du logement social <i>Délibération du 22 juin 2023 définissant l'intérêt communautaire: Mise en place d'outils d'agglomération répondant aux objectifs suivants: un meilleur équilibre du peuplement de l'agglomération et les communes, la connaissance des marchés résidentiels sur l'agglomération et les communes, le développement du logement social (y compris à travers les demandes incitatives au niveau du foncier), le développement des logements en accession à la propriété (y compris à travers les demandes incitatives au niveau du foncier) Pour l'amélioration du parc bâti les programmes d'actions (définition, mise en oeuvre) portant sur plusieurs communes et visant à requalifier, réhabiliter et concourant notamment à la lutte contre le changement climatique du patrimoine résidentiel de l'agglomération (maîtrise d'ouvrage de l'ingénierie des opérations programmées d'amélioration de l'habitat). Les garanties d'emprunts contractés pour la construction de nouveaux logements sociaux ou leurs réhabilitations.</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>Délibération du 22 juin 2023 définissant l'intérêt communautaire : Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées et plus largement des publics spécifiques</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti <i>Délibération du 22 juin 2023 définissant l'intérêt communautaire: Pour l'amélioration du parc bâti les programmes d'actions (définition, mise en oeuvre) portant sur plusieurs communes et visant à requalifier, réhabiliter et concourant notamment à la lutte contre le changement climatique du patrimoine résidentiel de l'agglomération (maîtrise d'ouvrage de l'ingénierie des opérations programmées d'amélioration de l'habitat).</i>
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat <i>Délibération du 22 juin 2023 définissant l'intérêt communautaire : Réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.</i>
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS <i>L'inscription de la prise en charge des contributions des communes au SDIS</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>Génie civil d'infrastructures de télécommunication: mise en place d'infrastructures de génie civil (chambres-fourreaux).</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Couverture numérique du territoire en haut et très haut débit. Réseau de radiodiffusion sonore et de télévision.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>Gestion de la fourrière animale communautaire. Gestion, aménagement et entretien du Parc des Iles et d'Aquaterra ainsi que tous travaux afférents à ces équipements. En matière d'alimentation et agriculture : ? Etudes, animation, élaboration, financement et mise en ?uvre d'actions dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial ; ? Actions en faveur du développement de la politique agricole, de l'alimentation et de la lutte contre la précarité alimentaire ; ? Soutien aux agriculteurs dans leur démarche de transition écologique et de vente locale.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
62	SM d'élimination et de valorisation des déchets des communautés d'agglomération du Douaisis, d'Hénin Carvin et de la communauté de communes Osartis (SYMEVAD) (200007201)	SM fermé	321 463

62	SM Artois Mobilités (256204165)	SM fermé	650 721
62	SM pour l'élaboration, l'approbation, la mise en oeuvre du SCOT (256204082)	SM fermé	372 290
62	SM "Pôle Métropolitain de l'Artois" (200060358)	SM ouvert	650 721
62	SM pour la réalisation de la plate forme multimodale de niveau européen de Dourges (256203829)	SM ouvert	622 801

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)